

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq et le vendredi douze septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Jean-Claude GRAVIERE, Christian GORLIN et Christian SOLLIER, et Mesdames Nadège BOISSIN, Isabelle DESRUT Nicole NEYRON et Muriel VACHET.

Absents excusés : Mesdames Géraldine PETIT, Solène ESPITALLIER, et Michèle BAZ et Monsieur Régis D'OLEON.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire-Président, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Madame Nicole NEYRON est désignée secrétaire de séance.

Question n° 1

**Convention d'objectifs pour l'attractivité et la fidélisation des professionnels
des métiers de l'autonomie à conclure avec le Département de Vaucluse.**

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Madame Nadège BOISSIN expose aux membres du Conseil d'Administration que la présente convention consiste à formaliser les engagements du Département et du C.C.A.S. de Pernes-les-Fontaines en vue de développer son programme d'actions « Attractivité et fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie ».

Il s'agit de faire connaître les métiers de l'aide à domicile et de soin auprès de différents publics et de valoriser les professionnels de ces métiers afin de générer l'envie de s'orienter vers ce secteur et ainsi faciliter à terme les recrutements pour les employeurs.

Ce forum, qui aura lieu le jeudi 6 novembre de 9H00 à 12H30, sera animé par un professionnel de la communication, en présence d'employeurs, de partenaires institutionnels, d'organismes de formation, de collégiens, lycéens et de professionnels du secteur. Un trophée de l'Autonomie sera remis en clôture de forum pour mettre à l'honneur les Professionnelles de l'Aide à domicile.

Le Département de Vaucluse s'engage à allouer une subvention d'un montant de 4 400 euros pour l'organisation de ce Forum.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration, approuve la convention d'objectifs à conclure avec le Département de Vaucluse pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, et autorise Monsieur le Maire-Président ou Madame la vice-Présidente à signer ladite convention.

Question n°2

Modification du tableau des effectifs du C.C.A.S., agents titulaires et non titulaires.

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Madame BOISSIN précise qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel du C.C.A.S. pour les besoins des services de la façon suivante :

- création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2025, IB 401, IM 376 et qui occupera les fonctions de comptable,
- suppression d'un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2025 pour la création d'un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps non complet 30/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2025, IB 416, IM 370.

Et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :

- un poste d'agent social territorial, non titulaire, à temps non complet pour le service d'aide à domicile, à compter du 1^{er} octobre 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration approuve ces modifications.

Question n°3

Convention de partenariat avec les Cabinets infirmiers libéraux

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Madame Nadège BOISSIN, vice-Présidente, expose aux membres du Conseil :

Le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile, pris en application de l'article 44 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, impose aux services d'aide à domicile de se restructurer en service autonomie à domicile afin de faciliter la coordination et la création de passerelles entre les structures d'aide et de soin.

Pour assurer ces prestations de soins, les services peuvent avoir recours à des infirmiers diplômés d'Etat exerçant à titre libéral.

Dans ce cadre, la présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Service d'Aide à Domicile du C.C.A.S. et les cabinets d'Infirmiers Libéraux en vue d'assurer une coordination efficiente des interventions au domicile des personnes accompagnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les termes de la convention définissant les conditions de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et les Cabinets d'Infirmiers Libéraux et autorise le Président ou la vice-Présidente à signer ladite convention

Question n°4

Décision modificative n°1

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Madame Nadège BOISSIN expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de procéder à une régularisation des écritures comptables entre les recettes d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement

Article et fonction	Chapitre	Recettes	Dépenses
002 Excédent antérieur reporté	002	-23 542,40	
777 Recettes et quote-part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat	042	23 542,40	
TOTAL		0,00	0,00

Section d'investissement

Article et fonction	Chapitre	Recettes	Dépenses
001 Excédent d'investissement reporté	001	23 542,40	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	040		23 542,40
TOTAL		23 542,40	23 542,40

Question n°5

Revalorisation du tarif du service de portage de repas à domicile

Rapporteur : Didier CARLE, Président

Monsieur Didier CARLE expose aux membres du Conseil que compte tenu de la révision du prix unitaire du repas appliquée à compter du 1^{er} septembre 2025 par la Société SODEXO, il convient de répercuter cette augmentation sur le prix facturé aux bénéficiaires du service de portage de repas à domicile.

Par conséquent Monsieur CARLE propose d'augmenter le tarif du service de portage de repas à domicile du C.C.A.S. et demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur le nouveau prix unitaire applicable au 1^{er} octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de réévaluer le tarif du service de portage de repas à domicile du C.C.A.S. qui sera facturé aux bénéficiaires au prix unitaire de 9,30 euros à compter du 1^{er} octobre 2025.

Question n° 6

Convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse.

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Madame Nadège BOISSIN rappelle aux membres du Conseil la campagne de sensibilisation et de promotion du dépistage du cancer du sein « Octobre Rose » qui est reconduite chaque année par le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse.

Depuis 3 ans, la Commune s'implique dans cette campagne au travers des Associations sportives et culturelles.

Madame BOISSIN souhaite que le Centre Communal d'Action Sociale s'investisse dans cette campagne en mettant en place une vente de goodies fournis par le Comité et dont le produit lui serait entièrement reversé. Conférence, loto et soirée dansante sont au programme !

Elle demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur les termes de la convention définissant les conditions de ce partenariat entre le C.C.A.S. et le Comité Département de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration, décide de participer à la campagne « Octobre Rose 2025 » à travers la vente de goodies sur la commune .

Question n°7
Secours en argent : bons alimentaires

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les bons et colis d'urgence délivrés par Madame BOISSIN dans le cadre de sa délégation sur la période du 01/08/2025 au 05/09/2025.

Nature de l'Aide octroyée	Nombre
Bons Anatoth	8
Bon bouteilles de gaz	1
Bons de carburant	4
Bons alimentaires U et Intermarché	1
TOTAL	14
Colis alimentaires	1

Christian SOLLIER demande à ce que l'âge soit mentionné dans le prochain récapitulatif.

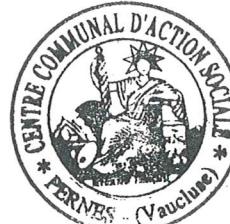
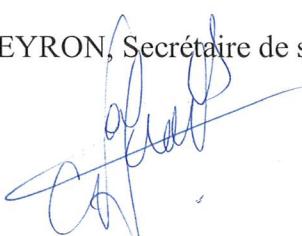
Question n°8
Information et question diverse

Rapporteur : Christelle FLECHAIRE

Madame FLECHAIRE informe le Conseil d'Administration sur l'évènement qui a lieu vendredi 21 novembre de 10H à 11H30 au CCAS « le Café Papotage » en direction des Séniors qui souhaitent avoir des renseignements autour d'un souci médical, de la santé en général. Cette rencontre sera animée par une infirmière.

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Monsieur le Maire-Président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 19 H 30.

Nicole NEYRON, Secrétaire de séance



Didier CARLE, Président

